

CONCOURS

UN SONDAGE QUI POSE QUESTION



Le ministère a adressé le 22 juin à destination de **collègues inscrits à un concours de la DGFIP au titre de l'année 2023** une enquête statistique visant à étudier l'accès à la fonction publique.

Au delà de la méthode dont les organisations syndicales n'ont pas été informées, la forme et le contenu interpellent.

Tout d'abord, **manifestement sous traité à un opérateur privé** spécialiste des enquêtes en ligne, le mail semble venir du ministère mais **son intitulé interroge ministere.economie-finances@sphinxonline.com et peut être assimilé à un spam.**

Que dire du **caractère obligatoire de réponse** à ce sondage **sous peine d'amende** alors même que celui-ci se dit anonyme et quid de **l'utilisation même des données et de la protection des informations personnelles des agents.**

De plus, le **délai de réponse imparti de 4 jours** met une pression supplémentaire et renforce un caractère comminatoire assez inhabituel pour un sondage.

Sur le fond, cette enquête se révèle être une **véritable intrusion dans la vie privée des candidats** avec des **questions relatives à la nationalité des candidats, leurs origines sociales, les études suivies par leurs parents...** alors

que le concours vise précisément à préserver l'égal accès aux emplois publics « selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents » selon les termes de l'article 6 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Le dit sondage se targue en outre de respecter le règlement général de la protection des données mais **l'anonymat des répondants semble difficile à garantir !**

S'il s'agit d'identifier les freins à l'accès aux emplois publics aux fins d'attractivité, **l'exploitation statistiques des formulaires d'inscription ou les alertes des représentants des personnels devrait être suffisant et gratuit.** Resterait ensuite à proposer des mesures incitatives comme par exemple revaloriser les rémunérations a minima au niveau de l'inflation ou plus modestes comme le libre choix du centre d'examen, la gratuité de la préparation ou interroger les limites de l'obligation de mobilité.

La **Direction Générale reste bien silencieuse sur le sujet.** Comment a-t-elle pu laisser diffuser un telle enquête ?

F.O.-DGFIP demande le retrait pur et simple de ce sondage et exige une totale transparence de la DGFIP quant à l'utilisation de ces informations.